

# Le travail industriel de la Mère et le Foyer ouvrier

La semaine dernière s'est tenu le « Congrès International sur le travail industriel de la Mère et le Foyer ouvrier ».

Le but de ce congrès est de créer dans les différents pays un mouvement d'opinion contre le travail de la femme mariée, but parfaitement exposé d'ailleurs par M. Serrarens, sénateur des Pays-Bas qui, comme secrétaire général de la Confédération générale des Syndicats chrétiens et, au nom de celle-ci, demande « que le salaire des chefs de famille suffise à pourvoir aux besoins du ménage, afin que la femme mariée et mère ne soit pas forcée au travail professionnel. Que les organisations professionnelles des différents pays étudient la situation de l'ouvrière mariée dans les diverses industries et s'efforcent de régler les conditions économiques du métier de façon que la femme mariée puisse se soustraire au travail salarié... »

« Mais comprenant que le retour de la mère au foyer ne se fera que par un travail d'éducation et de formation, insiste pour que les organisations féminines, plus particulièrement ouvrières, répandent, par tous les moyens de propagande dont elles disposent, les idées justes et saines touchant la valeur économique, morale et sociale du travail ménager de la femme mariée et préparent les masses des jeunes ouvrières qui seront les mères de demain à leur tâche d'épouses et de mères, afin que celles-ci évitent le retour à l'usine après le mariage et restent, selon la parole de S.S. « Benoît XV, les reines » de leur humble « foyer ».

Ce principe posé, le Congrès s'enquiert des causes du travail de la femme 1°, du point de vue de l'industrie (les capacités spéciales de la femme et la pénurie de main-d'œuvre, les avantages économiques); 2°, du point de vue des intéressées (insuffisance du budget familial, l'accoutumance au travail hors de la maison, des facilités accordées aux mères à l'usine : crèches, pouponnières, etc.).

Après avoir établi les causes du mal, le Congrès rechercha la proportion des femmes travaillant en dehors et les conséquences de ce travail. Quelques statistiques furent apportées par Mlle de Lallieux, secrétaire générale des œuvres sociales féminines chrétiennes de Belgique. (En ce qui concerne la France, nous faisons toutes réserves sur ces chiffres).

— En France, à peu près 35 à 40% de mères sur le nombre de femmes mariées travaillent au dehors, soit près de 700.000 foyers privés de la mère.

— En Allemagne, sur 12,7 millions de femmes mariées, 3.645.000 travaillent.

— En Belgique, 115.157.

— Aux Etats-Unis, 2 millions.

— En Pologne, plus de femmes que d'hommes.

— Au Brésil, sur 150.000 femmes dans les usines, 50.000 sont mariées.

— En Autriche, progression continue pour la moitié des industries.

— En Suisse, 127.180 femmes travaillent. Légère régression en 1931 sur 1928.

Comme conséquences, la dénatalité, la mortalité infantile, la désagrégation de la famille.

Que faire pour lutter contre ce mouve-

ment? pour agir selon la doctrine de l'Eglise et ramener la femme à sa mission naturelle? Tel est le but du Congrès et du plan d'action qu'il préconise :

Connaître les tendances des diverses catégories de l'opinion; recueillir une documentation méthodique sur le phénomène qui nous occupe.

Notre propagande doit atteindre des catholiques et des neutres, des gens d'affaires, des partis politiques, des organes de l'Etat.

Pour les catholiques, faire appel aux moyens d'ordre religieux.

Pour l'opinion publique générale, faire jouer les ressorts moraux les plus susceptibles d'agir selon les classes, les pays et les circonstances.

Toute une fraction de l'opinion publique peut être gagnée par le sentiment. Des articles sérieux et émouvants de journaux, de revues, des films documentaires, des œuvres d'art, des communiqués radiophoniques peuvent toucher le public.

Une propagande sur les conséquences pour la constitution physique et la fécondité de la mère pourra intéresser les sphères plus influentes peut-être de l'opinion publique : médecins, sociologues, hommes politiques eux-mêmes.

Utiliser les travaux scientifiques, en provoquant à des Congrès de Médecine, d'Hygiène sociale et divulguant les données de ces études dans le monde des œuvres sociales ou de bienfaisance.

Se servir aussi des études au point de vue économique : situation de l'industrie, possibilités et débouchés d'un travail à domicile, revenu du travail ménager, domestique, etc...

S'appuyer auprès des hommes politiques sur leurs données idéales les plus proches des nôtres.

*S'il n'est pas possible ni opportun, dans les circonstances présentes, de demander une intervention législative prohibant le travail extra-domestique de la mère, nous ne devons pas perdre de vue les mesures législatives favorables à la présence de la mère au foyer ouvrier.*

Nous soulignons ce dernier paragraphe, car il doit nous mettre en garde contre le danger que ce mouvement n'amène insensiblement à réglementer légalement le travail des femmes pour les obliger à rester chez elles.

Comme on le sait d'ailleurs, le mouvement catholique de Belgique ne cache pas ses intentions; il demande une loi qui prive la femme mariée de son emploi quand elle se marie. Et comme nous demandions nous-même à Mlle de Lallieux ce qu'en pensaient les femmes en Belgique, elle nous répondit « celles-ci réclament une législation qui les oblige à rester chez elles ». Là encore nous croyons que la généralisation est excessive, car rien n'oblige les femmes mariées à travailler au dehors et dès maintenant celles qui le désirent ont toute facilité de réaliser leur vœu. Mais peut-être fait-on espérer aux femmes interrogées que cette suppression de leur travail amènera une augmentation du salaire du mari et c'est là qu'il faut sans doute chercher la cause de leur enthousiasme pour une législation de contrainte. En Italie, la tendance est plutôt, comme chez nous, de favoriser le travail ménager de la femme, et la loi comme les organisations privées, sont d'accord pour agir dans ce sens.

Après cet exposé qui fut vivement apprécié, M. de Campo, délégué du Portugal, lut un rapport sur la part que la nouvelle

Constitution de son pays réserve à la famille. La famille est en effet la base sociale et politique de la Constitution; à la femme célibataire, elle accorde toutes facilités de travail; à la femme mariée, elle reconnaît des droits égaux à ceux de l'homme. Veuve, elle devient chef de famille avec toutes les prérogatives qui en découlent. Le salaire familial a été institué; toute la hiérarchie administrative est basée sur la famille : les juntas paroissiales (c'est-à-dire communales), les conseils et les municipalités; la femme vote au même titre que l'homme.

Mme Melchersky parla des femmes en U.R.S.S. Celles-ci envahissent tous les échelons du travail, depuis celui de manœuvres, de mineurs, jusqu'aux bureaux et aux offices publics. Malgré leur situation anormale, les divorces qui leur laissent toutes les charges, les femmes russes font, pour la plupart, tous leurs efforts pour garder et élever leurs enfants, et cela au prix des plus grands sacrifices. Un revirement très marqué se manifeste en faveur des idées morales et religieuses et cette réaction s'affirme particulièrement chez les jeunes de 18 à 20 ans.

D'autres renseignements encore sur les initiatives étrangères furent apportés au Congrès par des rapporteurs compétents, et à ce point de vue, l'effort de Mlle Butilard pour centraliser des travaux précis aura été des plus fructueux.

✱

Mais pour revenir au mouvement catholique français, quelles sont ses directives à retenir? Nous donnons textuellement l'extrait de cette partie du programme distribué au Congrès :

La préparation vraie et profonde d'un nouvel ordre de choses dans la famille ouvrière ne pourra être donnée que par l'éducation.

**Ressorts éducatifs.**

La religion est à la première place parce que celle-ci lui est due et qu'il est impossible de demander le renoncement à un certain confort, à une indépendance économique si ce n'est par l'autorité morale qui vient de la loi de Dieu.

Nous demandons que l'instruction religieuse des jeunes gens, la plus complète possible, tienne compte du milieu social auquel elle s'adresse, des devoirs de l'individu dans son milieu familial et social (surtout au point de vue de la formation d'une nouvelle famille).

L'amour de la famille, s'il a des bases surnaturelles, est fécond.

Il faut tremper la volonté de l'homme et de la femme et former leur caractère par l'esprit d'altruisme, d'épargne, de renoncement, l'empire sur soi pour permettre de faire triompher dans la vie individuelle le spirituel sur les besoins matériels.

L'amour pour l'enfant doit être déjà au cœur du père et de la mère futurs et présider à tous les plans d'avenir.

Pensons aussi aux parents des époux. Allons pour l'éducation familiale à tous ceux qui composent la famille.

L'amour de la patrie doit être éveillé. Tout sentiment patriotique, tout sentiment familial sont en accord pour réclamer la mère au foyer, pour mettre au-dessus du bien-être individuel et présent, le bien des nouvelles générations.

Viennent ensuite la source des différentes influences : famille, paroisse, école, syndicats et œuvres populaires.

Enfin dès maintenant il est recommandé de profiter des difficultés économiques pour commencer la mise en train du plan exposé :

Profitions de la pénurie d'occupations rétribuées pour éviter le placement de mères dont le mari travaille.

Si l'industrie revenant à des conditions normales devait faire appel à un nombre plus restreint de bras, préparons le terrain pour qu'elle emploie de préférence les chefs de famille, et, pour la main-d'œuvre féminine, les célibataires, les veuves, les femmes seules.

Profitions du temps de chômage des jeunes filles et des mères pour l'éducation ou la rééducation morale et ménagère.

La formation individuelle connaît des moments particulièrement favorables : maladie, naissances.

Enrôlons des alliés parmi les assistantes sociales, les surintendantes d'usines, les conférences de Saint-Vincent de Paul, etc...

Au sujet de ce dernier paragraphe nous soulignons le danger de donner de telles directives aux surintendantes d'usines, car il est bien évident qu'un patron embauche ces travailleuses sociales pour s'occuper du personnel et non pour le débaucher et que les travailleuses sociales ne peuvent pas avoir de doctrine particulière, ni de mandat impératif à recevoir du dehors.

Pour les autres propositions il y aurait aussi bien des réserves à faire, notamment en ce qui concerne les veuves qui ne seront jamais des ouvrières qualifiées si elles ont suspendu longtemps le travail.

Et que dire de l'effort financier demandé en temps de crise aux industriels, auxquels on demande d'encourager la femme à rester à son foyer. La vie est déjà plus chère en France qu'à l'étranger. Comment exiger actuellement une réforme qui pèserait sur toute l'économie nationale et au détriment même de la famille?

Le rapport de M. Zamanski, apporté à la fin du Congrès, fut une véritable synthèse de la position du mouvement catholique international. Nous l'avons écouté avec le plus vif intérêt, sans partager pourtant son point de vue doctrinal. Voici par exemple quelques-unes des formules énoncées : « les doctrines inhumaines de l'économie libérale », « le libéralisme économique, instrument de désagrégation sociale », etc...

Mais, ces réserves faites, nous devons reconnaître que le plan et le tableau brossés à grands traits, méritent un examen attentif. Voici d'après la brochure du Congrès, « L'ACTION A PROMOUVOIR », présentée par M. Zamanski :

Travailler à l'obtention d'un salaire familial. La dignité de l'homme et son devoir est d'alimenter le foyer par le fruit de son labeur.

La mère qui reste chez elle réalise des économies; quand des ressources supplémentaires sont nécessaires le salaire cherché au dehors ne rentre pas tout entier, et par ailleurs les besoins factices s'accroissent.

Remarque : les charges familiales sont inégales. Les organisations populaires à base mutualiste peuvent étayer le foyer et contribuer à une moyenne qui permette plus de sécurité.

Rechercher les moyens économiques pour élever le niveau de vie de la famille ouvrière afin que la mère ne soit plus contrainte d'aller chercher au dehors un supplément de salaire.

L'Etat qui reçoit tant de la famille pèse sur elle (impôts de consommation plus lourds, etc.) au lieu de l'aider.

Par les lois sociales à portée familiale il doit rembourser ce qui est dû à la famille en justice distributive.

**Effort personnel.**

a) Savoir-faire familial et ménager de la femme et de l'homme pour utiliser au maximum les ressources.

b) Epargne personnelle : vie simple quoique suffisante et conforme à notre niveau de civilisation : économie du cabaret, de l'immoralité.

c) Organisation du foyer ouvrier par des œuvres mutualistes : caisses dotales, mutualités maternelles, mutuelles au décès, crédit mutuel, etc.

**Effort professionnel.**

1° C'est l'organisation professionnelle qui à la mission propre de veiller à ce que les conditions du contrat de travail répondent aux besoins de la famille ouvrière.

Toute convention collective devra s'inspirer de ces besoins et tabler sur une vie familiale normale, que la mère ne contribue pas à alimenter par un travail salarié hors du foyer.

2° Certaines formes de travail peuvent être envisagées pour la mère : mesures particulières, délicates.

a) Artisanat : Une ancienne ouvrière ou employée trouve de petits travaux à faire chez elle, un ménage d'une heure ou deux, une garde d'enfants dont la mère est malade.

(Voir la fin, page 4)

1933-24-06  
n° 1071

# Le Travail de la Femme et le Foyer ouvrier

(FIN)

Aide financière minime mais sans dépenses. L'ouvrière qui travaille dans son intérieur peut se hausser par des cours de perfectionnement jusqu'à la classe supérieure d'artisan. Elle atteint une forme de travail libéré, supérieur au travail usuel à domicile.

b) Travail à domicile : protégé maintenant dans plusieurs pays par la loi. Des travaux de préparation ou de finition, quittant l'usine, pourraient retrouver la mère au foyer, réalisant « l'usine dispersée ».

Prendre garde aux abus si l'usine décentralisée fait renaitre l'atelier familial qui échappe encore à l'application des lois sociales.

c) Travail à mi-temps : intéressant quand il ramène la mère, moitié de la journée chez elle; néfaste quand il l'attire dehors à mi-travail, surtout quand elle a de petits enfants.

## Effort institutionnel.

a) Allocations familiales : elles tâchent d'approcher le salaire familial. Efforçons-nous d'obtenir l'application de la loi qui vient d'être votée et ensuite son adaptation de plus en plus grande aux besoins familiaux, la mère demeurant chez elle. (Expériences Leclercq-Dupire, Caisse de Compensation « La Familiale »).

b) Institutions diverses : économies par coopératives, logements, caisses de loyer, mutualités, etc.

Eviter les palliatifs : 1° à proscrire : crèches, garderies à prix de revient élevés pour l'industrie qui, avec ces sommes, verserait avec plus de réelle utilité, des allocations aux mères; 2° dangereux, entrée plus tardive au travail et sortie avant l'heure — à n'employer que lorsque l'industrie ne peut se passer des mères. (1)

## Effort législatif.

Comme les organisateurs du Congrès l'ont demandé, la question de l'interdiction légale du travail de la femme mariée ne sera pas discutée ici.

Nous ne sollicitons pas l'intervention législative de contraindre la femme mariée à rester chez elle, ce qui ne résoudrait pas la question des ressources insuffisantes; nous lui faisons appel pour aider le foyer ouvrier :

a) Encourager l'effort personnel et mutualiste en le subsidiant : caisses dotales, caisses de retraite pour mères non assurées sociales, etc.

b) Répondre aux besoins réels de la famille en tenant compte de la présence de la mère au foyer qui est un rapport de richesses sociales mais représente pour le budget une « bouche de plus à nourrir » à évaluer quand il s'agit d'allocations familiales professionnelles ou d'Etat, d'avantages pour les Habitants à Bon Marché, les dégrèvements fiscaux, etc...

## Coopération à l'action.

Chacun fera « son possible », même par une action limitée, réduite.

Tendre à une action concentrée (faiblesse et inefficacité de l'effort isolé) : syndicats ouvriers s'efforçant d'élever le salaire au niveau des besoins familiaux, au salaire familial par une utilisation de la rationalisation qui permette un plus grand rendement à meilleur marché; Comités du Retour de la Mère au Foyer ouvrier, étudiant et cherchant à promouvoir des mesures institutionnelles adaptées.

Plus les progrès de la production compliquent notre vie économique et sociale, plus nous devons veiller au maintien de l'ordre naturel et du plan de la Providence.

Dans notre course aveugle aux richesses nous tarissons la vraie, la seule richesse qui est le sang de nos veines.

La production forge sa ruine en ne ménageant pas, dans des foyers normaux et sains, la reconstitution incessante de la main-d'œuvre qualifiée.

La seule solution pleinement efficace est l'élévation du niveau de vie de la classe ouvrière par des ressources vraiment familiales procurées par le travail ou reçues à l'occasion du travail.

\*

Voici enfin les vœux adoptés par le Congrès :

## REMÈDES MORaux

Considérant que le travail hors du foyer auquel est contrainte trop souvent la mère de famille, est une expression caractéristique de notre civilisation, de son individualisme et de son matérialisme, et qu'il importe d'abord de restaurer dans les esprits une saine notion de l'ordre social qui comporte pour la famille des conditions de vie normale.

Considérant d'autre part que le maintien de la mère au foyer suppose une éducation des jeunes gens et des jeunes filles qui montre la grandeur de la vie familiale dans les foyers actuellement privés de la mère;

## Le Congrès émet les vœux suivants :

1° Qu'un effort intense soit entrepris auprès de l'opinion et des pouvoirs publics pour les amener à s'intéresser à ce problème et à toutes les conditions d'ordre moral et social qui en permettent la solution, et que tous les moyens d'expression de la pensée (arts, littérature, théâtre, presse, cinéma, radiodiffusion) soient mis en œuvre dans ce but;

2° Que l'éducation de la jeunesse ouvrière soit pénétrée d'un esprit profondément familial : qu'en s'appuyant sur la religion, sur le véritable amour de la famille et de la patrie, elle vise à développer les aptitudes morales nécessaires à la vie de famille et les connaissances techniques qui peuvent valoriser le travail ménager;

3° Que toutes les circonstances de famille favorables soient mises à profit pour développer chez la mère ouvrière l'amour du foyer et la réintégration dans la vie familiale; que les institutions privées et publiques soutiennent moralement la famille ouvrière; que les intéressées elles-mêmes s'unissent à cet effet dans des groupements d'entraide et de formation mutuelles.

## REMÈDES ÉCONOMIQUES

Considérant que la cause principale du travail de la mère hors du foyer est l'insuffisance des ressources du ménage et en vue d'assurer à toute famille un niveau de vie qui permette à la mère de rester au foyer, le Congrès émet les vœux suivants :

1° Que la profession prenne comme minimum de rémunération des travailleurs les besoins normaux de la famille, cette rémunération étant assurée par un salaire complété au besoin par les caisses de compensation pour allocations familiales, compte tenu de la présence de la mère au foyer.

2° En attendant que le salaire familial se généralise, le Congrès souhaite que soient utilisées les formes de travail moins destructrices de la famille que le travail salarié de la mère hors du foyer, telles que, en certains pays, l'artisanat, le travail à domicile, le travail à mi-temps, à condition toutefois que ce travail soit contrôlé et sa rémunération équitable.

3° Qu'un effort permanent soit fourni par les intéressés, membres de la famille ouvrière, afin qu'ils tirent parti avec savoir faire et économie des ressources du foyer.

4° Qu'un effort soical soit entrepris pour multiplier les institutions destinées à étayer le foyer, institutions à base mutualiste notamment, qui répartissent les risques et donnent une certaine sécurité indispensable à la famille.

5° Que les lois nationales et les conventions internationales soient ordonnées à la reconstitution de la famille en tendant : A soutenir l'unité, la stabilité, la sécurité du foyer;

A favoriser l'organisation professionnelle qui influera sur les conditions de travail satisfaisantes pour la famille;

A encourager et à aider l'effort des intéressés dans la création et le développement d'institutions économiques populaires;

A respecter l'égalité fiscale, en ristournant, sous diverses formes, les impôts de consommation aux familles ouvrières proportionnellement aux membres dont le père a la charge et en dégageant ces familles, compte tenu de ces mêmes charges.

Le Congrès, en outre, émet le vœu qu'afin de poursuivre l'application de ces directives et à l'exemple de ce qui existe déjà en certains pays, des comités pour la mère au foyer se constituent dans toutes les nations.

\*

De ce Congrès de composition et d'inspiration confessionnelles un certain nombre de points doivent être retenus. Tout d'abord la position très nette prise par les associations catholiques nationales et internationales sur la question du travail féminin qui est toujours et avant tout envisagé du point de vue familial. D'autre part il nous est apparu que si une entente complète ne peut se faire entre des femmes de toutes les opinions sur les doctrines fondamentales, il ressort pourtant des Congrès féministes, socialistes et catholiques que nous pouvons parfaitement nous entendre pour rechercher en commun les moyens permettant à la mère de famille de remplir ses devoirs familiaux, de ne pas se séparer de ses enfants, d'éviter enfin l'épuisante dualité qui naît de ses obligations professionnelles et de ses travaux ménagers. Et si même nos associations fé-

ministres peuvent émettre de sérieuses critiques sur la conception de certains rapporteurs quant à la liberté individuelle, si même elles peuvent être appelées à combattre certaines solutions envisagées, elles pourront retenir de ce Congrès de très utiles suggestions pour leurs études futures.

Ajoutons enfin que nous avons été heureuses d'entendre à ce congrès, deux voix nettement féministes, celles de Mlle Delagrangé et de Mme Jean Brunhes-Delamaré qui toutes deux ont démontré que le travail de la femme était la plupart du temps une nécessité et que la mère n'était pas seule responsable des foyers désagréés; qu'il ne s'agissait donc pas seulement de faire l'éducation de la femme, mais aussi celle de l'homme qui se plaint trop volontiers hors de chez lui et dont le salaire n'est pas toujours intégralement consacré aux besoins familiaux.

« Travaillons donc également pour le retour du père au foyer! », s'est écrié Mme Jean Brunhes-Delamaré aux applaudissements de l'assistance.

Nous terminerons sur cette boutade, dont l'évidente vérité est susceptible de faire crouler, hélas! la signification des statistiques les plus laborieuses et des plans les mieux établis.

## C. B.

N. B. — Une simple remarque encore, tirée de ce Congrès et de celui des Allocations familiales.

Nous trouvons dans le dernier rapport de M. Bonvoisin, directeur général des allocations familiales cet aveu plein de franchise :

« Quant à la mère, dont hier encore, nos « foyers reconnaissants célébraient nationalement les vertus, l'action des caisses « a déjà contribué dans une importante « mesure à la maintenir au foyer; pour « autant que le permettront les exigences « professionnelles dans un pays où la « main-d'œuvre, au lendemain d'une « prise, s'avérerait déficitaire, nous « vous chercher à faciliter à la mère les « moyens de se consacrer davantage à son « intérieur et à ses enfants. »

A ces réserves très justifiées de M. Bonvoisin, parlant au nom des industriels, ajoutons, pour notre part, celles qui s'attachent aux convenances personnelles des intéressées.

Pour que la mère reste au foyer, il faut qu'elle y trouve assez d'avantages et de satisfactions pour le désirer elle-même.

(1) N.D.L.R. — Notons que si la liberté individuelle n'est jamais envisagée ici, l'intérêt de l'industrie prime les considérations les plus hautes!

1933-24-06  
n° 1071.